

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 12 2025 à 18H30

Maire : Jacques COLDEFY

Conseillers Municipaux : Belin Jérôme, Mas Cédric, Verbiguié Laurie, Soulier Bruno, Martinez Dimitri, Gallineau Sébastien, Bouyssou Vanessa et Méjecaze Jean-Paul

Absents : Grimal Béatrice, Serrau Martial, Mezy Amandine

Secrétaire de Séance : Verbiguié Laurie

Début de Séance : 18h30

Secrétaire auxiliaire : Prunet Catherine

1/ Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 13 novembre 2025 :

Modification : parc photovoltaïque Céléwatt à Janduret et non à Bélinac.
Voté à l'unanimité

2 / Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (RPQS) 2024;

Sans remarques particulières, hormis l'étonnement sur le nombre de logements vacants apparaissant dans le tableau récapitulatif page 7 dudit rapport.
Voté à l'unanimité

3/ Recensement 2026 : désignation d'un coordonnateur communal :

L'INSEE, après avoir stipulé qu'une délibération n'était pas nécessaire pour la désignation d'un coordonnateur communal, demande maintenant à ce que le CM délibère sur cette question. Conformément au choix du CM au point 5 sans délibération formelle, lors de sa séance du 23 juin 2025, le coordonnateur communal est Monsieur Bruno SOULIER.

Voté à l'unanimité

4/ Recensement 2026 : création d'emplois d'agents recenseurs ;

Création de deux postes d'agents recenseurs avec une rémunération forfaitaire de 1200 € net par agent, comprenant les deux matinées de formation, les frais de déplacement et la mission de recensement. Dotation forfaitaire de l'Etat pour la commune : 1398 €.

Voté à l'unanimité

5/ Bail du local sis 30 rue Juskiewenski à compter du 01 janvier 2026 :

Deux possibilités pour un bail professionnel 3 - 6 -9 ans :

- Soit bail unique de colocation à 50/50 avec solidarité des colocataires
- Soit deux baux distincts

Option retenue : bail de colocation à 50/50 avec solidarité (paiement du loyer par celle qui reste pour celle qui part pendant un temps donné, à priori 3 mois mais à creuser pour voir si cela peut-être plus long). Proposition de loyer à compter du 01 janvier 2026 : 490 €

mensuels (245 € chacune). Pour rappel, le loyer était à 448,81 € au 01/08/2020, et à 472,66 € depuis le 01/08/2023.

Voté à l'unanimité

6/ Encaissement d'un chèque d'AXA assurances ;

Chèque de 1797,44 € pour le dégât des eaux dans la salle de bains de la gendarmerie.

Voté à l'unanimité

7/ Encaissement d'un chèque pour l'inscription au Congrès des Maires ;

Chèque de 190 €.

Voté à l'unanimité

8/ Création d'un emploi non permanent à temps non-complet pour accroissement temporaire d'activité ;

Il s'agit du poste de la cantinière à 28h/semaine annualisé.

Voté à l'unanimité

9/ Informations diverses

Signalement d'une fuite d'eau à l'Eglise => une visite sera faite dans les prochains jours.

Point sur la rédaction du prochain bulletin municipal

Vœux de la Municipalité => la date retenue est le 17 janvier à 18h00 à la salle des fêtes.

Fin de Séance à 19h50